

# Compte bien-être

## Description générale de la garantie

La présente garantie est assurée par JTI-Macdonald Corp. Cela signifie que JTI-Macdonald Corp. a l'entière responsabilité de cette garantie sur les

plans légal et financier, et doit fournir les fonds nécessaires au versement des règlements. La Sun Life procure des services administratifs seulement

(SAS), comme l'étude et le traitement des demandes de règlement.

La garantie compte bien-être prévoit le remboursement des frais engagés pour les services et articles décrits dans la présente section à la rubrique

Frais admissibles.

Des frais sont engagés à la date à laquelle les services sont reçus ou à laquelle les fournitures sont achetées ou louées. Les remboursements ne

peuvent porter que sur des frais engagés après la prise d'effet de la couverture du membre au titre de la présente garantie et avant que la couverture ne prenne fin.

## Fonctionnement du compte bien-être

Le compte bien-être fonctionne comme un compte de frais. Des crédits sont versés par votre employeur à votre compte bien-être de la façon indiquée

dans la section Détails sur les protections.

Lorsque vous présentez une demande de règlement au titre du compte bien-être, les frais admissibles que vous avez engagés vous sont réglés, pour

autant que le solde de votre compte soit suffisant. Cependant, les frais engagés au cours d'une année de référence ne peuvent pas être couverts par les

crédits reçus pendant l'année de référence suivante.

Les sommes portées au crédit du compte ne peuvent servir qu'au règlement des frais admissibles engagés. Les crédits qui ne sont pas affectés au

règlement de ces frais sont perdus. Pour éviter de perdre vos crédits, vous devez les utiliser avant l'expiration de l'année de référence suivant l'année

de référence durant laquelle ils vous ont été attribués et avant que votre couverture ou que la présente garantie ne prenne fin.

Contrairement au compte gestion de santé, le compte bien-être n'est pas à l'abri de l'impôt fédéral et de l'impôt provincial.

## Frais admissibles

Vous pouvez utiliser le compte bien-être pour aider à payer les frais admissibles suivants :

### *Services liés à la forme physique*

- frais d'inscription à un centre de conditionnement physique.
- frais d'inscription à des programmes ou à des cours liés à la forme physique, comme l'aérobic, le yoga, la danse et le patinage artistique.
- frais d'adhésion à une équipe sportive.
- abonnements annuels (par exemple, à un club de golf).
- frais de réservation d'un terrain, droits de jeu au golf, laissez-passer de ski, billets de remonte-pente et inscription à des courses.
- entraîneurs personnels, conseillers en conditionnement physique, conseillers en habitudes de vie et physiologistes de l'exercice.

### *Équipement de conditionnement physique*

- équipement durable, comme les tapis roulants, les vélos d'exercice et les appareils de musculation.
- patins, patins à roues alignées, vélos, chaussures sportives spécialisées, raquettes de tennis, bâtons de golf, casques protecteurs et équipement sportif spécialisé.

### *Services liés à la santé*

- programmes de gestion du poids (à l'exclusion des aliments).
- programmes de sevrage tabagique.
- programmes de nutrition et consultations.
- services durant la période de grossesse (cours prénataux, services d'une sage-femme).
- services d'autres spécialistes de la santé : réflexologues, iridologues, herboristes, homéopathes, thérapeutes du sport, praticiens de médecine chinoise, thérapeutes en shiatsu, praticiens en ostéopathie et digitopuncteurs.
- programmes de gestion du stress.

- dépistage du cholestérol ou de l'hypertension.
- formation en premiers soins et en réanimation cardio-respiratoire.
- évaluations de l'état de santé.
- tests d'immunologie.
- vitamines et suppléments alimentaires, y compris les produits à base d'herbes médicinales.
- autres services liés au mieux-être : Reiki, médecine ayurvédique, thérapie par le toucher, rolfing et luminothérapie.

#### ***Primes d'assurance***

- primes de l'assurance contre les maladies graves, de l'assurance-vie et de l'assurance de soins de longue durée.

#### ***Équilibre travail-vie personnelle***

- services de garde d'enfants.
- services aux aînés.

#### ***Éducation et développement personnel***

- cours reliés à un passe-temps et cours d'intérêt général.
- ordinateur personnel et accessoires informatiques.

#### ***Services professionnels***

- services de professionnels en planification successorale, en conseils financiers, en déclaration de revenus et en rédaction de testaments.

## **Demandes de règlement**

Pour présenter une demande de règlement, veuillez remplir le formulaire de demande de règlement que vous pouvez vous procurer auprès de votre employeur.

Pour que des prestations puissent être versées, la demande de règlement doit nous parvenir dans les 90 jours suivant la première des dates suivantes :

- la fin de l'année de référence au cours de laquelle vous engagez les frais,
- la date de cessation de votre couverture aux termes de la garantie compte bien-être.